

ASSOCIATION MUSICALE DE HAUTE-VILAINE

12, rue de Calais

35690 Acigné

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 AOUT 2023



***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS***



Eric Lagadec
Commissaire aux comptes

Fabrice Guillery
Commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2023

A l'assemblée générale de l'Association Musicale de Haute-Vilaine,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de « l'Association Musicale de Haute-Vilaine » relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport et comportant 21 pages.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- ✓ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Pacé, le 20 mars 2024

Excelis Audit,
Commissaire aux comptes



Fabrice GUILLERY

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/08/2023	Net au 31/08/2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
. Frais d'établissement				
. Frais de recherche et développement				
. Donations temporaires d'usufruit				
. Concessions, brevets, licences, marques				
. Autres				
. Immobilisations incorporelles en cours				
. Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
. Terrains				
. Constructions				
. Installations tech., matériels, outillage	170 507	165 764	4 743	
. Autres	24 525	24 464	61	1 080
. Immobilisations corporelles en cours				
. Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
. Participations et Créances rattachées	8		8	8
. Autres titres immobilisés				
. Prêts				
. Autres	600		600	600
Total	195 639	190 228	5 412	1 688
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
. Créances usagers et comptes rattachés	1 470		1 470	
. Créances reçues par legs ou donations				
. Autres	31 918		31 918	10 950
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	185 399		185 399	244 442
Charges constatées d'avance	2 462		2 462	2 421
Total	221 250		221 250	257 814
COMPTES DE REGULARISATION				
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remb. des emprunts				
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Actif				
Total				
TOTAL ACTIF	416 889	190 228	226 661	259 502

	Net au 31/08/2023	Net au 31/08/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
. Fonds propres statutaires		
. Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
. Fonds propres statutaires		
. Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
. Réserves statutaires ou contractuelles		
. Réserves pour projet de l'entité		
. Autres		
Report à nouveau	20 472	36 343
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-16 383	-15 871
Situation nette (sous-total)	4 089	20 472
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	4 743	
Provisions réglementées		
Total	8 832	20 472
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs et donations		
Fonds dédiés		
Total		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	140 089	157 246
Total	140 089	157 246
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 167	10 526
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	24 810	27 584
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	42 764	43 674
Total	77 741	81 784
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF	226 661	259 502

	du	01/09/2022	%	du	01/09/2021	%	Var. en val. annuelle	
	au	31/08/2023	PE	au	31/08/2022	PE	en euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION								
Cotisations		194 586	53,36		203 130	57,46	-8 544	-4,21
Ventes de biens et services :								
- ventes de biens								
<i>dont ventes de dons en nature</i>								
- ventes de prestations de services		13 693	3,76		6 341	1,79	7 352	115,94
<i>dont parrainages</i>								
Produits de tiers financeurs :								
- Concours publics et subv. d'explo.		136 870	37,53		142 282	40,25	-5 412	-3,80
- Versements des fondateurs ou consommation de dot. consommable								
- Ressources liées à la générosité du public :								
Dons manuels								
Mécénats								
Legs, donations et assurances-vie								
- Contributions financières								
Reprises sur amortissements, dép., provisions et transferts de charges		17 157	4,71		423	0,12	16 734	#####
Utilisations des fonds dédiés								
Autres produits		2 343	0,64		1 358	0,38	984	72,47
Total		364 648	100,00		353 534	100,00	11 113	3,14
CHARGES D'EXPLOITATION								
Achats de marchandises								
Variation de stocks								
Autres achats et charges externes		17 478	4,79		18 494	5,23	-1 016	-5,49
Aides financières								
Impôts, taxes et versements assimilés		24	0,01				24	#####
Salaires et traitements		273 923	75,12		275 341	77,88	-1 418	-0,52
Charges sociales		90 246	24,75		88 689	25,09	1 557	1,76
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		1 229	0,34		6 439	1,82	-5 210	-80,92
Dotations aux provisions					12 000	3,39	-12 000	-100,00
Reports en fonds dédiés								
Autres charges		56	0,02		0	0,00	56	#####
Total		382 956	105,02		400 964	113,42	-18 008	-4,49
Résultat d'exploitation		-18 308	-5,02		-47 429	-13,42	29 121	61,40
PRODUITS FINANCIERS								
De participation								
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé								
Autres intérêts et produits assimilés		1 716	0,47		467	0,13	1 248	267,19
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions de V.M.P								
Total		1 716	0,47		467	0,13	1 248	267,19
CHARGES FINANCIERES								
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différence négatives de change								
Charges nettes sur cession de V.M.P.								
Total								
Résultat financier		1 716	0,47		467	0,13	1 248	267,19

	du 01/09/2022	%	du 01/09/2021	%	Var. en val. annuelle	
	au 31/08/2023	PE	au 31/08/2022	PE	en euros	%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-16 592	-4,55	-46 962	-13,28	30 370	64,67
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital	210	0,06	31 091	8,79	-30 882	-99,33
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total	210	0,06	31 091	8,79	-30 882	-99,33
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total						
RESULTAT EXCEPTIONNEL	210	0,06	31 091	8,79	-30 882	-99,33
Participation des salariés aux résultats						
Impôts sur les bénéfices						
TOTAL DES PRODUITS	366 573		385 093		-18 520	-4,81
TOTAL DES CHARGES	382 956		400 964		-18 008	-4,49
EXCEDENT OU DEFICIT	-16 383	-4,49	-15 871	-4,49	-512	-3,23
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
Total						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestation en nature						
Personnel bénévole						
Total						

ANNEXE

- Informations sur l'entité et faits majeurs de l'exercice
- Règles et méthodes comptables
- Règles comptables sur les actifs, amortissements et dépréciation
- Notes sur le Bilan Actif
- Notes sur le Bilan Passif
- Notes sur le Compte de Résultat
- Engagements financiers et autres engagements
- Autres informations

ANNEXE

Exercice clos le : 31/08/2023

Durée : 12 mois

1 - INFORMATIONS SUR L'ENTITE

Objet :

association de musique

Activités ou missions :

dispenser des cours de musique

Moyens mis en oeuvre :

emploi de professeurs pour dispensation de cours individuels ou collectifs

Effectifs :

13

2 - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

3 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général et du règlement 2020-08 de l'ANC relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'activité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

4 - REGLES COMPTABLES SUR LES ACTIFS, AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

OPTIONS RETENUES

	Date de 1ère option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
Frais d'acquisition				
des immobilisations corporelles et incorporelles		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
des titres de participation		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
des autres titres immobilisés et titres de placement		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Frais externe de formation		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
nécessaires à la mise en service				
Coûts d'emprunts activables		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice				
Dépenses de développement remplissant les les critères d'activation		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
montant comptabilisé en charges pour l'exercice				

COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériels et outillages industriels			
Autres immobilisations corporelles			

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement

Immobilisations non décomposées :

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Immobilisations décomposées :

Structure : amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

Composants : amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
	Mode	Durée	structure		composants	
			Mode	Durée	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles		nc				
Terrains		nc				
Constructions		nc				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	linéaire	1 à 4 ans				
Autres immobilisations corporelles	linéaire	1 à 4 ans				

5 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement :

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement.....		

Fonds commercial :

	Valeur nette	Taux amortissement
Eléments achetés.....		
Eléments réévalués.....		
Eléments reçus en apport.....		

Actif immobilisé :

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Immobilisations corporelles.....	190 080	4 952		195 032
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés				
Immobilisations financières.....	608			608
Total.....	190 687	4 952		195 639

Amortissements et dépréciation

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Immobilisations corporelles.....	188 999	210		190 228
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés				
Immobilisations financières.....				
Total.....	188 999	210		190 228

Créances représentées par des effets de commerce :

Non recensé

Usagers.....	
Autres créances.....	

Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé.....	600		600
Actif circulant et charges constatées d'avance.	35 850	35 850	

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Participations et créances rattachées.....	
Immobilisations financières.....	
Usagers et comptes rattachés.....	
Autres créances.....	31 918
Disponibilités.....	

Charges constatées d'avance :

2 462

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT

	Déficit	Excédent
Résultat de l'exercice précédent	15 871	

AFFECTATION	Augmentations	Diminutions
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau		15 871
Total des affectations		15 871

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions ou consommations	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise.....				
Fonds propres avec droit de reprise.....				
Ecart de réévaluation.....				
Réserves.....				
Report à nouveau.....	36 343		15 871	20 472
Résultat de l'exercice.....	-15 871	-512		-16 383
Situation nette	20 472	-512	15 871	4 089
Fonds propres consommables.....				
Subventions d'investissement.....		4 953	210	4 743
Provisions réglementées.....				
Total.....	20 472	4 441	16 081	8 832

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

TABLEAU DES RESERVES, PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

	A l'ouverture	Augmentation	Diminutions	A la clôture
Réserves				
Réserves indisponibles.....				
Réserves statutaires ou contractuelles..				
Réserves réglementées :				
- plus-values nettes long terme.....				
- sur octroi de subvention d'investissement.....				
- autres.....				
Réserves pour projet de l'entité.....				
Total (1)				
Provisions réglementées				
Relatives aux immobilisations.....				
Relatives aux stocks.....				
Relatives aux autres éléments d'actif...				
Amortissements dérogatoires.....				
Provision spéciale de réévaluation.....				
Plus-value réinvestie.....				
Autres provisions réglementées.....				
Total (2)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges.....				
Provisions pour garanties aux usagers..				
Provisions pour risques d'emploi.....				
Provision pour amendes et pénalités....				
Provisions pour charges sur legs et donations.....				
Provision pour grosses réparations.....				
Autres provisions risques et charges....	157 246		17 157	140 089
Total (3)	157 246		17 157	140 089
Dépréciations				
Sur immobilisations				
- incorporelles.....				
- corporelles.....				
- Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
- financières.....				
Sur stocks et en cours.....				
Sur cptes usagers et cptes rattachés.....				
Autres dépréciations.....				
Total (4)				
Total général (1 + 2 + 3 + 4)	157 246		17 157	140 089
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation.....			17 157	
- financières.....				
- exceptionnelles.....				

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)							
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS							
Origine des fonds reportés	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture			
Total							
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES							
Origine des fonds dédiés	Fonds dédiés à l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation en cours de l'exercice		Transferts en fonds dédiés (en + ou en -)	Fonds dédiés à la clôture	
			Montant global	Dont remboursement aux tiers		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des 2 derniers exer.
A	B	C	D	A+B-C+D			
Subventions d'exploitation							
Sous-total							
Contributions financières d'autres organismes							
Sous-total							
Ressources liées à la générosité du public							
Sous-total							
Total							

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

Etats des dettes :

	Montant brut	A 1an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	10 167	10 167		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	24 810	24 810		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	42 764	42 764		
Total :	77 741	77 741		

Dettes représentées par des effets de commerce : Non recensé

Dettes financières.....
Fournisseurs.....
Autres dettes.....

--

Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Emprunts et dettes auprès établissements de crédit
Emprunts et dettes financières diverses
Fournisseurs.....
Dettes fiscales et sociales.....
Autres dettes

	877 11 836
--	---------------

Produits constatés d'avance :

	42 764
--	--------

7 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

VENTILATION DES VENTES DE BIENS ET SERVICES

Par catégorie	En montant		En %	
	N	N-1	N	N-1
Divers	4 238	843	30,95	13,30
Partenariat	1 655		12,09	
Location instrument	7 800	5 498	56,96	86,70
Total	13 693	6 341	100,00	100,00

Par secteur géographique	En montant		En %	
	N	N-1	N	N-1
France	13 693	6 341	100,00	100,00
Total	13 693	6 341	100,00	100,00

VENTILATION DES RESSOURCES HORS VENTES DE BIENS ET SERVICES

	En montant		En %	
	N	N-1	N	N-1
Cotisations	194 586	203 130	58,71	58,81
Subventions d'exploitation	136 870	142 282	41,29	41,19
Concours publics				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs et donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Ventes de dons en nature				
Parrainages				
Autres ressources				
Total	331 456	345 412	100,00	100,00

7 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (suite)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**Méthode de valorisation des contributions volontaires figurant au compte de résultat.**

Nature	Modalités de recensement et de valorisation

Informations sur les contributions volontaires ne figurant pas au compte de résultat.Motifs de la non comptabilisation :

Les contributions volontaires en nature sont des éléments importants à la compréhension de l'activité de l'entité et correspondent notamment à la mise à disposition de locaux gratuitement par les municipalités

Cependant l'entité n'est pas en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Nature	Valorisation

7 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (suite)

MONTANTS RELATIFS AUX LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE**Produits**

Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique "Legs, donations"	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
Total des produits	

Charges

Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reports en fonds reportés liés aux legs et donations	
Total des charges	

7 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (suite)***AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES***

Les subventions sont perçues pour des périodes différentes de celle de l'exercice de l'associatio entraînant l'enregistrement de produits constatés d'avance et de produits à recevoir.

Les subventions de fonctionnement reçues du Conseil Départemental et des Mairies sont attribuées à l'année civile. La subvention du Conseil Départemental concernant les musiciens es attribuée pour la période octobre-septembre.

8 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements reçus :

Non recensé

Dons en nature destinés à être cédés.....
 Garanties, cautions obtenues.....
 Autorisation de découvert
 Autres engagements

--

Engagements donnés :

Non recensé

Avals et cautions.....
 Autres engagements

--

Dettes garanties par des sûretés réelles

Montant garanti

--

--

Engagements pris en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées :

Exercice en cours		Exercice précédent	
Provisionné	Non provis.	Provisionné	Non provis.

Régimes à prestations définies

Régimes additifs en droits

Régimes chapeaux

--	--	--	--

Indemnités de fin de carrière

140 089		157 246	
---------	--	---------	--

Méthodes et hypothèses utilisées :

La méthode retenue pour évaluer cette provision est la méthode des unités de crédit projetés.

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

Taux d'actualisation : 3.60% (taux d'émission des obligations, en euros, du secteur privé AA et AAA)

Suite en page 25

8 - ENGAGEMENTS FINANCIERS (suite)**Engagements****de crédit bail :**

	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix achat résiduel (1)
	Exercice	Cumulées	jusqu'à 1 an	+1 à 5 ans	+ 5 ans	Tot. à payer	
Terrains							
Constructions							
Inst. techn., mat. & out							
Autres immo. corp.							
Immo. en cours							

Totaux

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Selon contrat

AUTRES ENGAGEMENTS

8 - ENGAGEMENTS FINANCIERS (suite)**AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES**

Suite de la page 23 : hypothèses retenues pour l'évaluation de la provision IFC.

- Revalorisation annuelle des salaires : 1 %
- Charges sociales patronales sur les IFC : 35%
- Turn-over : faible pour le personnel administratif et moyen pour les autres salariés
- Probabilité de survie : utilisation de la table de mortalité INSEE
- Type de départ : 100% de départs volontaires à la retraite
- Age de départ : âge légal

Enfin, le taux d'actualisation retenu est adapté afin de limiter les variations ponctuelles en période de crise.

Le taux appliqué tient ainsi compte de l'évolution des marchés si celui-ci est confirmé lors de deux exercices successifs.

Ainsi le taux utilisé pour la provision au 31/08/2023 intègre l'évolution à la hausse constatée depuis 2 exercices.

RAPPORT SPECIAL

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2023

Aux membres de « l'Association Musicale de Haute-Vilaine »,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de « l'Association Musicale de Haute-Vilaine », nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 6125-5 du Code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

▪ **Avenant N°5 à la convention de partenariat 2020-2022 signée avec le Département**

Personne concernée : Département d'Ille-et-Vilaine, membre du Conseil d'Administration.

Nature et objet : L'assemblée départementale a accordé à l'AMHV une première subvention pour le fonctionnement de l'école de musique pour l'année civile 2023 et une seconde pour les postes de musiciens intervenants.

Un avenant en date du 15 mars 2023 a ainsi été établi à la convention de partenariat 2020-2022 signée en 2020.



Modalités : Le montant de subvention ainsi décidé par le Département d'Ille et Vilaine est similaire à l'année précédente soit :

- ✓ 42 926 € pour le fonctionnement de l'école de musique en 2023 ;
- ✓ 7 970 € pour les postes de musiciens intervenants.

Le montant ainsi comptabilisé dans les comptes annuels clos le 31 août 2023 s'élève au total à 50 896 €.

▪ **Convention cadre régissant les relations entre la Ville d'Acigné et les associations locales**

Personne concernée : Commune d'Acigné, membre du Conseil d'Administration.

Nature et objet : Par délibération n°2022.09 en date du 12 décembre 2022, le conseil municipal de la ville d'Acigné a adopté les principes d'un dispositif communal d'accompagnement des associations locales.

Le soutien de la Ville au fonctionnement de l'association de décline principalement comme suit :

- ✓ Une subvention de fonctionnement ;
- ✓ Une mise à disposition d'équipement, de matériel et de locaux ;
- ✓ Une mise à disposition de supports de communication.

Modalités : Le montant de la subvention décidée, perçue et comptabilisée dans les comptes annuels clos le 31 août 2023 s'élève à la somme 32 653 €.

Le local de l'AMHV est mis à disposition gracieusement par la Ville d'Acigné.

Fait à Pacé, le 20 mars 2024

Excelis Audit,
Commissaire aux comptes



Fabrice GUILLERY



*5, rue Jean-Marie David
Parc d'Activités de la Teillais
35740 PACÉ
Tél. : 02 99 85 55 81
Fax : 02 99 85 55 29
contact@excelis-conseil.fr*

*Excelis Audit - SARL au capital de 2 000 €
inscrite à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Rennes*